

Délibéré suite à l’audition des responsables du service statistique ministériel « Finances publiques »

L’Autorité de la statistique publique (ASP) a auditionné le 30 juin 2022 le chef du département des études et statistiques fiscales (DESF) de la direction générale des finances publiques (DGFIP), en présence du chef du service de la gestion fiscale (GF) auquel il est rattaché.

Le département des études et statistiques fiscales (DESF) comprend un pôle de soutien à la gestion fiscale et un pôle statistique, qui s’est vu reconnaître le statut de service statistique ministériel (SSM) en 2011. Ce département a désormais un positionnement horizontal au sein du service de la gestion fiscale, permettant davantage de transversalité que ce qu’autorisait son rattachement antérieur à l’une des sous-directions.

Les missions du SSM sont intégralement centrées sur le traitement des données fiscales, au travers de la production de bases de données, de leur mise à disposition à d’autres composantes du service statistique public (SSP) et de chercheurs, et de la diffusion publique de statistiques par des canaux diversifiés. Le SSM a à cet égard entrepris une refonte de son site Internet et de son offre de tableaux statistiques, et mis en place depuis 2021 deux lignes de publications (DGFIP Statistiques et DGFIP Analyses) à destination des décideurs et du public.

L’ASP se félicite de la réorganisation de ce SSM qui, disposant aujourd’hui de 14 cadres A (dont 6 issus des corps de l’Insee), est en cours de renforcement de deux agents et prend une part active à la mutualisation des données au sein du SSP. Le développement de ses activités de mise à disposition s’effectue dans le respect des règles d’indépendance professionnelle issues du Code des bonnes pratiques de la statistique européenne, notamment en ce qui concerne la diffusion des publications et les règles d’embargo.

L’exploitation de nouvelles bases de données dans des domaines divers (taxes indirectes, urbanisme, mutations et successions…) et la demande croissante émanant des chercheurs (plus de 320 nouvelles demandes en 2021 contre 170 en 2017) nécessitent toutefois la poursuite d’efforts de rétropolation et de documentation des données, d’échange avec les utilisateurs et d’analyse statistique au bénéfice des acteurs économiques et des citoyens, à côté des études et

chiffrages que la partie du département extérieure au pôle statistique publique réalise à destination des services du ministère, par exemple concernant la révision des valeurs locatives.

Cette demande soutenue implique *a minima* une consolidation de ses moyens informatiques et en personnel, afin de recruter et de stabiliser des compétences permettant de développer une culture commune entre statisticiens et fiscalistes.